



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

Vol 3

N° Spécial

24 Décembre 2020

1

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous-Préfecture d'Antony
du 24 Décembre 2020
Vol 3

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
SPA/CAB N ° 2020-77	20.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	4
SPA/CAB N ° 2020-78	20.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	8
SPA/CAB N ° 2020-79	26.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	12
SPA/CAB N ° 2020-80	04.12.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	16
SPA/CAB N ° 2020-81	20.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	20
SPA/CAB N ° 2020-82	26.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	24
SPA/CAB N ° 2020-83	04.12.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	28
SPA/CAB N ° 2020-84	18.12.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	32

Arrêtés	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
SPA/CAB N ° 2020-85	04.12.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	36
SPA/CAB N ° 2020-86	26.11.2020	Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire.	40



**Arrêté n° 2020-77 du 20 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu n°125/2014 du 1^{er} juillet 2014 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans la société « OGF » nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » située 11 place de la République à Bois-Colombes (92270) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » 11 place de la République à Bois-Colombes (92270); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0071**.

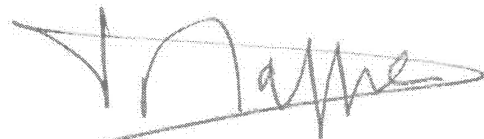
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **2 juillet 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-77 du **20 NOV. 2020**

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

11 place de la République - Bois-Colombes (92270)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-78 du 20 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu n°174/2014 du 27 août 2014 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans la société « OGF » nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES» située 9 rue de l'Abreuvoir à Garches (92380);

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES» 9 rue de l'Abreuvoir à Garches (92380); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0097**.

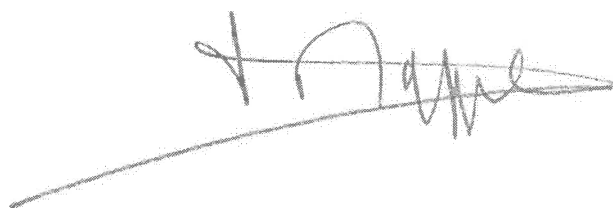
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **28 août 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-78 du 20 NOV. 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

9 rue de l'Abreuvoir – 92380 Garches

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-79 du 26 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté n° 168/2014 du 21 août 2014 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans la société « OGF » nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES» située 41 rue Gabriel Péri à Levallois-Perret (92300) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES» 41 rue Gabriel Péri à Levallois-Perret (92300); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

129

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0109**.

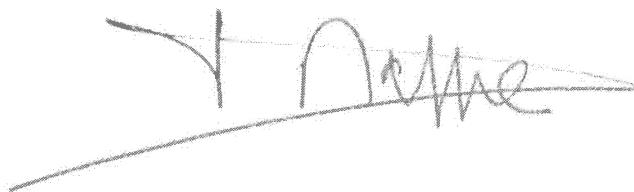
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **22 août 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-79 du

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

41 rue Gabriel Péri à Levallois-Perret (92300)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-80 du 04 DEC. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n° 128/2014 du 1^{er} juillet 2014 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans la société « OGF » nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » située 39 boulevard de la République à La Garenne Colombes (92250) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » 39 boulevard de la République à La Garenne Colombes (92250); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0107**.

ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **30 novembre 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-80 du **04 DEC. 2020**

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

39 boulevard de la République à La Garenne Colombes (92250)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture d'Antony
Police administrative**

**Arrêté n° 2020-81 du 20 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

- Vu** Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;
- Vu** La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- Vu** le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;
- Vu** le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;
- Vu** le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu** le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;
- Vu** l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
- Vu** l'arrêté n° 126/2014 du 1^{er} juillet 2014 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans la société « OGF » nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » située 8 Place de l'Hôtel de Ville à Asnières-sur-Seine (92600) ;
- Vu** la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;
- Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » 8 Place de l'Hôtel de Ville à Asnières-sur-Seine (92600); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0067**.

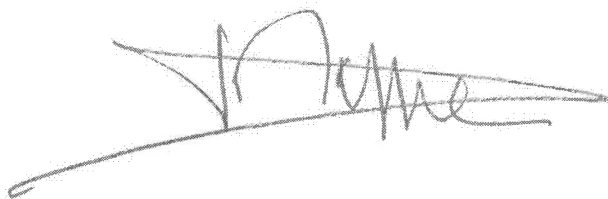
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **2 juillet 2025**.

ARTICLE 5:

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-81 du **20** NOV. 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

8 Place de l'Hôtel de Ville à Asnières-sur-Seine (92600)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-82 du 26 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n° 2014/124 du 1^{er} juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES » situé 15 rue de l'Hôtel de Ville à Courbevoie(92400) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG – SERVICES FUNÉRAIRES; sise 15 rue de l'Hôtel de Ville à Courbevoie (92400) dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0095**.

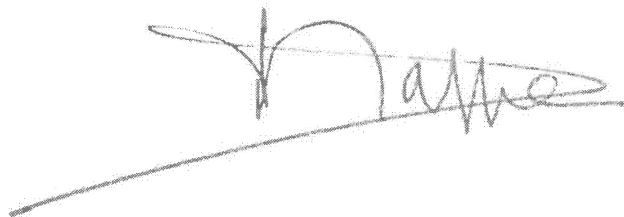
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **2 juillet 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-82 du

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

15 rue de l'Hôtel de Ville à Courbevoie(92400) ;

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-83 du 04 DEC. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n°2020-48 du 3 juillet 2020 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée d'un an la Société «OGF» nom commercial « POMPES FUNEBRES DE LA MALMAISON», située 2 boulevard du Maréchal Foch à Rueil Malmaison (92500) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « POMPES FUNEBRES DE LA MALMAISON», située 2 boulevard du Maréchal Foch à Rueil Malmaison (92500); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,
- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,

- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N°habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	Soins de conservation	12-16 RUE Sarah Bernhard – 92600 Asnières sur Seine	20 95 0068
S.T.G		19 rue du Moulin – 85600 Treize-Septiers	

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **21-92-0207**.

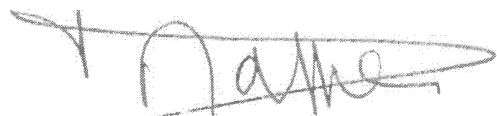
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **22 mai 2026**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-83 du **04 DEC. 2020**

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

2 boulevard du Maréchal Foch à Rueil Malmaison (92500)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-84 du 18 décembre 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté n°PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n° 03/2015 du 6 janvier 2015 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de la Société «OGF» nom commercial « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE ROGER MARIN» située 4 place de la République à Clichy (92110);

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE ROGER MARIN » sise 4 place de la République à Clichy (92110); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

➤ Organisation des obsèques,

- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,
- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

Le numéro de l'habilitation est **21-92-0085**.

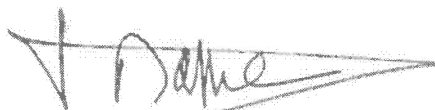
ARTICLE 3

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **7 janvier 2026**.

ARTICLE 4:

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-84 du 18 décembre 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

4 place de la République à Clichy (92110);

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-85 du 04 DEC. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n°15/2015 du 17 février 2015 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans La Société «OGF» nom commercial « PFG SERVICES FUNERAIRES» située 146 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « PFG SERVICES FUNERAIRES» sise 146 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **21-92-0100**.

ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **18 février 2026**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-85 du 4 DEC. 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

146 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS



**Arrêté n° 2020-86 du 26 NOV. 2020
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-139 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté n°2014/129 du 1^{er} juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans La Société «OGF» nom commercial « POMPES FUNEBRES FLOREAL» située 24 rue Villebois Mareuil à Gennevilliers (92230) ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La Société «OGF» nom commercial « « POMPES FUNEBRES FLOREAL» 24 rue Villebois Mareuil à Gennevilliers (92230); dirigée par Monsieur Patrice TALAZAC est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport des corps avant et après mise en bière, au moyen des véhicules listés en annexe jointe,

- Fourniture du personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture de cercueils, housses et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

ARTICLE 2

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- Soins de conservation	12-16 rue Sarah Bernhardt – Asnières sur Seine (92600)
STG		19 rue du moulin Treize-Septiers (85600)

ARTICLE 3

Le numéro de l'habilitation est **20-92-0101**.

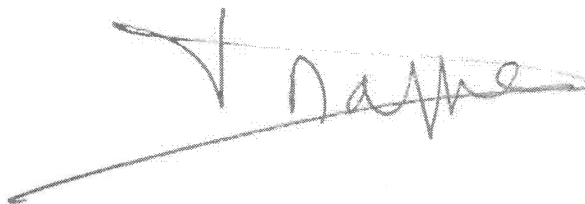
ARTICLE 4

La durée de la présente habilitation est fixée jusqu'au **2 juillet 2025**.

ARTICLE 5

Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
Et de Boulogne-Billancourt



Philippe MAFFRE



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n°2020-86 du **26 NOV. 2020**

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR

PFG- Services Funéraires

24 rue Villebois Mareuil à Gennevilliers (92230)

CORBILLARDS STANDARDS

AK-180-FH
BL-097-PC
BM-080-PC
CC-043-XA
CD-468-MD
CD-688-MD
CE-848-GZ
CE-875-GZ
EC-850-GR
ED-253-VR
774RJE75

CORBILLARDS DE ROUTE

EH-646-SP
FA-225-AP
FF-223-CQ
FF-984-CR

CORBILLARDS HORS COTES

FC-785-AW
FE-086-CE

TRANSPORT SANS CERCUEIL

EP-089-JP

CORBILLARD MIXTE

BW-539-NS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>